

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 6 décembre 2016  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

**Public :** /



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2016.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
  - a) Rapport du Conseil de fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 19 octobre 2016. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
  - b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**
- 7. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 8. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 9. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 6 décembre 2016 à 20h13 et souhaite la bienvenue à tous.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal du mardi 15 novembre 2016**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER souhaite nuancer une remarque qu'elle avait faite.

Il s'agit de sa remarque se trouvant à la page 4, deuxième paragraphe « *Madame Corinne ALANKHO-BAUER indique que ce n'est pas très élevé* ». Elle indique que bien évidemment CHF 15'000.- par mois c'est élevé, elle demande donc s'il serait possible de moduler cette phrase afin que ce ne soit pas mal perçu à l'extérieur et de la remplacer par « *Madame Corinne ALHANKO-BAUER indique que cette augmentation à lieu à partir d'un salaire des parents conjoints de CHF 15'000.-* » et d'enlever la mention « *ce n'est pas très élevé* ».

Mme Claudine HENTSCH propose de repousser l'approbation de ce PV car elle n'a pas eu le temps de le relire.

M. Pierre LINGJAERDE ajoute qu'à la page 11 au point 8, il avait chaleureusement remercié l'Exécutif et que cela ne figure pas et qu'il serait important de le relever.

Mme la Présidente en prend note et passe au vote concernant le report de l'approbation du projet de procès-verbal afin que tout le monde ait le temps de le relire.

**Le report de l'approbation de ce projet de procès-verbal est accepté à la majorité.**

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**

**Discussion et approbation de l'ordre du jour**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que l'ordre du jour est adopté.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.



### **Point 3**

#### **Communication du bureau**

- a) Planning des séances pour les Conseils municipaux et commissions pour le premier semestre 2017. Un tableau sera mis à jour et ensuite intégré dans CMNet.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

### **Point 4**

#### **Rapports des commissions**

- a. Rapport du Conseil de fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mercredi 19 octobre 2016. M. Jean-Marc THIERRIN, rapporteur.**

M. Jean-Marc THIERRIN informe qu'il fera deux rapports, soit celui du 19 octobre 2016 et celui du 10 novembre 2016.

*☞ Rapports en annexe du présent procès-verbal.*

- b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 22 novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.**

M. Philippe GAILLARD demande de reporter ce rapport de commission.

Mme la Présidente annonce donc que ce rapport de commission sera présenté lors du prochain Conseil municipal au mois de janvier 2017.

Mme la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

### **Point 5**

#### **Projets de délibérations**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de délibération ce jour.

Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour.

### **Point 6**

#### **Projets de motions**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de motion ce jour.

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

### **Point 7**

#### **Propositions du Maire des Adjointes**

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. Le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer le sujet du parking devant l'immeuble au 316-320 route d'Hermance aux commissions conjointes « Urbanisme et constructions et Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Il indique qu'il y a des possibilités d'amélioration en matière d'embellissement de la Commune et il pense qu'il conviendrait d'aller plus avant, afin d'expliquer ce qu'il serait possible de faire en renvoyant ce dossier à la commission.



Mme Denyse BARBEZAT demande si le plan directeur et le masterplan sont deux choses différentes.

M. le Maire répond que dans la perspective du plan directeur communal il y a une première phase et que la première phase est le masterplan. Il explique que le masterplan est une vision globale du développement tant urbanistique, que des logements, que des activités à Anières sur le très long terme.

Mme Denyse BARBEZAT demande quand est-ce que les Conseillers municipaux seront consultés à propos de ce masterplan.

M. le Maire répond que ce masterplan leur sera présenté le 28 février 2017 avec le bureau d'architecte et qu'il y aura à ce moment-là des discussions sur les enjeux urbanistiques du développement de la Commune.

Il ajoute que le but est d'avoir un débat ouvert et que le 28 février 2017 ce sera une commission car ils ne voulaient pas que ce sujet soit directement traité au Conseil municipal et qui est public. Il faut d'abord qu'il y ait un débat sur des propositions.

Mme la Présidente propose de passer au vote concernant le renvoi de ce sujet en commission.

**Le renvoi aux commissions conjointes « Urbanisme et constructions et Assainissement, routes, sécurité, développement durable » est accepté à l'unanimité.**

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique qu'elle n'a pas de propositions à faire.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique qu'il n'a pas de propositions à faire.

---

Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour

<b>Point 8</b> <b>Communications du Maire et des Adjointes</b>
---

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire n'a pas de communications.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT rappelle que la fête de l'Escalade aura lieu le 9 décembre 2016 et que tout le monde a maintenant reçu le « tous ménage » qui est très beau.

Elle rappelle que l'apéritif sera servi au départ du cortège des enfants par les Conseillers municipaux qui se sont inscrits.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe qu'il y a eu un cambriolage à l'Ecole d'Anières le 7 novembre dernier. Il indique que de nombreuses classes ont été visitées, ainsi que le bureau de la directrice.

Il explique que l'agente de sécurité, Jessica (PYTHON Sécurité), a été projetée contre un mur, elle n'a pas été blessée mais a été choquée.

Il s'agissait de quatre jeunes qui ont été arrêtés grâce aux informations recueillies par Jessica, dans la région lyonnaise.



M. Pascal WASSMER indique qu'une demande de crédit budgétaire avait été renvoyée en commission pour la sécurité de la Mairie et de la Poste et qu'il l'étendra également pour l'école.

M. Pascal WASSMER revient sur la question qu'il avait eue concernant les panneaux SGA sur la route de Thonon. Il indique s'être renseigné et qu'il s'agit d'une parcelle communale. Le contrat a été signé en 1975 et que la prochaine possibilité de les dénoncer sera pour le 31 décembre 2019 et que cela sera fait.

Il rappelle également que l'inauguration de la ligne B aura lieu le samedi 10 décembre prochain. Il explique qu'il est possible de prendre le bus ou se rendre directement à Jussy ou à Chens-sur-Léman.

Mme Claudine HENTSCH demande si finalement c'est la même entreprise qui va desservir cette ligne car trois sous-traitants avaient déposés des offres pour cette ligne.

M. Pascal WASSMER répond qu'effectivement c'était les TPG qui avaient fait cet appel d'offre et qu'il n'est pas en possession de cette information. Il se renseignera.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

### **Point 9**

#### **Questions écrites ou orales.**

##### La Poste

M. Philippe GAILLARD demande où en sont les discussions avec la Poste car M. le Maire devait rencontrer les dirigeants le 21 octobre 2016.

M. le Maire répond qu'il va les rencontrer à nouveau le 14 décembre, que c'est toujours en discussion et qu'à ce jour il n'a pas plus d'information.

##### CoHerAn

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'à un moment donné tous les Conseillers municipaux des trois communes devaient se rencontrer afin de voter la communauté de communes suite aux lois qui ont été acceptées par le Grand Conseil et que suite à ça il a l'impression qu'il y a un grand vide car il n'y a plus rien qui se passe. Ils se rendent compte qu'il y a des accords qui se font au niveau de l'entraide entre voirie mais qu'il n'y a plus rien au niveau CoHerAn.

Il indique qu'il est convoqué après-demain pour une commission CoHerAn Voirie mais qu'à ses yeux CoHerAn n'existe pas. Les Exécutifs se sont arrangés entre eux mais qu'il n'y a pas une réelle volonté de CoHerAn. Il ajoute qu'il n'y a plus de communication et qu'il aimerait savoir où cela en est.

M. le Maire répond qu'il est faux de dire que le CoHerAn n'existe pas.

Il ajoute qu'en date du 15 novembre 2016 les Conseillers municipaux ont eu une série d'informations, suite à une question posée par M. Pierre-Yves DECHEVRENS sur la voirie intercommunale.

Il indique également qu'ils ont une séance de commission jeudi, lors de laquelle ils auront toutes les informations liées à l'avancement des travaux liés à cette collaboration entre les communes. Il rappelle qu'au-delà du fait qu'il peut comprendre son questionnement, que tout ce qui est lié au fonctionnement, à la gestion ou à l'organisation du travail relève de l'Exécutif. Dans cette volonté de CoHerAn il faut trouver une solution pour améliorer la collaboration de la voirie et plusieurs pistes ont été évoquées.

M. le Maire ajoute qu'ils aimeraient maintenant faire pareil qu'Hermance avec Corsier et que les discussions sont en cours. Toutes ces informations leur seront données de manière très précise dans le cadre de CoHerAn.



M. Jean-Marc THIERRIN répond que les trois Conseils municipaux auraient dû voter pour la Communauté de communes et il demande donc si cela est oublié pour le moment.

M. le Maire répond qu'effectivement pour l'instant ils n'en sont pas encore là et que pour le moment il n'est pas encore possible de voter la Communauté de communes.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur le sujet d'une voirie intercommunale. Elle indique qu'aujourd'hui on parle de collaboration entre Corsier et Anières et que cela ne s'inscrit pas dans une voirie intercommunale avec une seule équipe.

M. le Maire répond que s'il avait été possible de faire une voirie intercommunale elle aurait été faite, mais remarque la complexité de cette procédure.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si cela veut dire que pour l'instant il n'y aura pas de voirie intercommunale.

M. le Maire indique qu'il considère que du moment où il y a une collaboration intercommunale cela ne changera pas dans les faits à la réalité du terrain.

M. le Maire souligne qu'ils attendaient de pouvoir faire une Communauté de commune mais qu'il se trouve qu'aujourd'hui il y a une impossibilité de concrétiser l'essai liée à beaucoup de paramètres, tant du côté Communauté de communes qui est un outil miracle qui ne l'est finalement pas.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique que la collaboration existait déjà avant sur des points précis.

M. le Maire répond qu'elle existait déjà sur des points précis mais qu'en l'occurrence il s'agit là de l'étendre.

#### [Bois-Caran](#)

M. Jean-Marc THIERRIN a été interpellé car ils étaient absents à l'inauguration de la nouvelle cantine de Bois-Caran et il indique ne pas avoir eu d'information à ce sujet.

M. le Maire répond qu'il est le seul à avoir reçu cette invitation et qu'il n'a pas pu y aller.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'ils avaient mis comme conditions d'attribuer le soutien de 30'000 F, la présentation des factures et le bouclage du budget. Elle demande donc si cela a été fait.

M. le Maire répond que toutes les conditions ont été remplies.

#### [Appartements route d'Hermance 316-320](#)

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande des nouvelles concernant les appartements situés sur la route d'Hermance et demande s'ils sont terminés.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une excellente question et qu'effectivement ils sont terminés. Il ajoute qu'il y a eu la réception et il reste encore les dernières retouches. Ensuite cela prendra un peu de temps pour l'élaboration des critères d'attribution et des règles des subventions.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si cela veut dire qu'il y aura un règlement d'attribution pour ces quatre logements.

M. le Maire répond qu'il y aura un règlement qui sera général et objectif pour tous les logements de la Commune.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande s'il sera possible de visiter ses logements avant qu'ils soient mis en location.



M. le Maire indique que cela n'est pas prévu mais qu'ils peuvent prendre contact avec la Mairie de manière individuelle s'ils le souhaitent.

Mme Claudine HENTSCH relève qu'avec l'approche des fêtes, plusieurs sapins ont été érigés et que les éclairages de Noël commencent à illuminer le village et qu'il n'a pas échappé à plusieurs habitants de la Commune que le sapin devant l'Épicerie n'est pas le sapin synthétique qui a été acheté l'année dernière mais qu'il s'agit d'un sapin naturel. Elle demande donc ce qu'est devenu le sapin synthétique.

M. le Maire répond qu'il n'aime pas le sapin synthétique et qu'il a décidé de mettre un joli sapin naturel. Le sapin synthétique sera monté quelque part d'autre.

Mme Claudine HENTSCH indique qu'elle préfère les vrais sapins.

M. le Maire indique qu'il a découvert un système qui s'appelle « EcoSapins » qui livre des sapins et ensuite vient les rechercher. Il trouve que ce serait une bonne idée pour l'année prochaine.

Mme Claudine HENTSCH répond qu'elle connaît cette entreprise et qu'un sapin acheté localement est une bonne chose.

#### Patinoire

Mme Florence PULIDO demande pourquoi cette année il n'y a pas eu d'inauguration de la part de la Mairie pour l'ouverture de la patinoire.

M. le Maire répond que l'Exécutif a décidé qu'ils ne voulaient pas faire d'inauguration chaque année car cela n'a pas vraiment de sens et qu'il faudrait pouvoir faire ceci tous les deux ans afin de trouver un sens à cette inauguration. Il ajoute qu'il faudrait peut-être en faire une la prochaine fois qu'il y a un changement ou une amélioration, afin que ce soit quelque chose d'exceptionnel.

Mme Florence PULIDO relève qu'il y a eu quelques modifications cette année, dont notamment une chute en bois.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une modification majeure.

#### Colis des Aînés

Mme Florence PULIDO a amené avec elle les listes pour tous les Conseillers avec les numéros de téléphone des bénéficiaires. Elle souligne que cette année la nouveauté est que toutes les personnes ont déjà reçu une lettre qui indiquait que le Conseiller qui va livrer le colis va les appeler, afin de convenir d'un rendez-vous. Elle indique donc que chaque Conseiller doit appeler les personnes et organiser un rendez-vous avec elles. Elle enverra un mail car elle n'a pas encore reçu les cartes de vœux de l'Exécutif qu'ils mettent avec les colis et qu'elle ne peut donc pas encore les faire partir.

Mme Florence PULIDO souhaite également remercier Jean-Marc THIERRIN qui l'a aidée à la confection des colis.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT demande s'il ne s'agit pas plutôt des cartes des dessins des enfants. Mme Florence PULIDO répond qu'il y a bien les cartes des dessins des enfants mais qu'il y a également les cartes de vœux de l'Exécutif.

M. le Maire indique que les cartes de vœux vont arriver cette semaine.

#### Décorations de fin d'année

Mme Corinne ALHANKO-BAUER aimerait faire un historique de la sous-commission pour les personnes qui n'étaient pas encore au Conseil municipal au sujet du changement des décorations de la Commune. Elle indique que cette idée vient de Mme Florence PULIDO qui avait relevé que les décorations de la Commune étaient vieilles et moches et qu'il fallait faire quelque chose. Ils avaient alors créé une sous-commission, dont faisaient partie M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. Philippe GAILLARD, Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT, M. Mathieu DARDEL et elle-même.



Mme Corinne ALHANKO-BAUER trouve un peu dommage de dénigrer le travail fait lors d'années précédentes. Elle indique qu'à cette époque ils n'avaient pas encore reçu les millions donc ils étaient assez consciencieux. M. Mathieu DARDEL leur avait fait des propositions, il a commandé toutes les décorations et les a mises dans la cour de l'école afin d'aller les voir de nuit. Elle ajoute que la question entre un sapin naturel et un sapin synthétique s'est posée et qu'à la majorité ils avaient choisi le sapin synthétique et qu'il coûte extrêmement cher afin de ne pas devoir couper un sapin chaque année. Elle indique que les décorations étaient également très chères et qu'ils étaient contents du résultat. Elle trouve donc décevant de dénigrer ce qui a été fait.

M. le Maire répond qu'on pourrait simplement améliorer les choses et qu'il n'y a pas de mal à cela. Ils ont bien travaillé et qu'il y a eu une amélioration notable mais que cela ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter là. Il pense que de décorer un village avec des décorations de Noël c'est un métier et que la prochaine étape sera probablement des professionnels qui viendront peut-être leur présenter un projet. Il ajoute que Noël est un moment où les enfants et adultes ont envie de rêver et il faut leur offrir quelque chose de beau, qui sorte de l'ordinaire. Il a envie qu'un jour peut-être les gens viennent de tout Genève voir les décorations de Noël à Anières.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que le montant des achats des décorations de Noël se montait de 92'000 F.

Mme Roberta RANNI demande si toutes les décorations de Noël de l'année précédente vont être mises.

M. le Maire répond qu'il ne peut pas garantir qu'elles soient toutes utilisées.

Mme Roberta RANNI indique que si un jour nous ne les utilisons plus, elle souhaiterait les offrir à une commune moins riche qu'Anières.

M. Yves GUBELMANN rappelle que lorsqu'ils ont voté pour cet important montant pour les décorations de Noël, ils s'attendaient à quelque chose d'éblouissant et d'explosif et il avoue qu'au final il était un peu déçu. Il ajoute qu'il s'est fait la réflexion que pour un montant si élevé la décoration n'était pas si bien que cela et qu'ils auraient pu faire mieux. Il pense qu'une amélioration définitive doit être faite et le fait de le confier à une entreprise serait une bonne chose.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle que dans le prix il n'y avait pas uniquement les décorations mais également tout ce qui va autour des décorations (supports, etc.).

### Fenêtres de l'Avent

Mme BARBEZAT-FORNI rappelle que la prochaine fenêtre de l'Avent se déroulera jeudi au foyer de l'Hospice général. Elle souhaite également ajouter que les fenêtres de l'avent ont été mises en place pour différentes raisons. Tout d'abord pour que les gens puissent se rencontrer de façon chaleureuse, ensuite pour qu'ils puissent découvrir leur village et des endroits où ils n'ont pas l'habitude d'aller ainsi que pour faire participer les gens à la décoration du village, car il leur était demandé de décorer devant chez eux.

Mme BARBEZAT-FORNI souhaite féliciter les employés communaux car elle a passé une commande hier pour un container pour les déchets verts et ce matin il était déjà livré et relève que la commune d'Anières a donc un service exceptionnel.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique qu'il le communiquera au service technique.

### Escalade

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si pour l'apéritif de 18h il faut que les conseillers viennent avant pour préparer quelque chose.

Mme l'Adjointe indique qu'elle n'a pas encore fait la séance finale avec M. Mathieu DARDEL et Mme Delphine MARECHAL mais elle pense que ce serait bien de venir un peu avant 18h avant que tout le monde soit en place à temps.





M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'étonne que l'APEA, qui s'occupe des prix pour les déguisements des enfants, ait été les acheter au magasin bi1 en France.

Mme l'Adjointe indique que la Commune a donné une subvention à l'APEA afin de faire des cadeaux aux enfants pour qu'il garde un souvenir de la soirée de l'Escalade et qu'il avait été question d'offrir à chaque enfant un crayon Caran d'Ache, dans une couleur très flashy. Il y aura donc une partie des cadeaux qui découle de la Commune qui seront donc achetés en Suisse.

#### Saint-Sylvestre des aînés

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande qui sera présent le 31 décembre 2016. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et Anita PORDS seront également présentes.

#### Repas CoHerAn

M. LINGJAERDE explique que lors de la dernière législature, il avait eu le plaisir d'être invité, tout comme les Conseillers municipaux et l'Exécutif d'Anières et d'Hermance, à Corsier pour une soirée pétanque et fondue. Il indique que cette soirée était très sympathique et que cela permettait aux personnes comme lui, qui ne connaissait ni les gens d'Hermance ni les gens de Corsier, de les rencontrer. Il se demande s'il s'agissait d'une tradition ou uniquement d'une fois, et il proposerait de relancer cette idée car cela permettrait de renforcer les liens entre ces trois communes.

M. le Maire répond que la présidence de CoHerAn est un tournus et que l'année prochaine il s'agira d'Anières et qu'il est tout à fait possible qu'Anières décide d'organiser une soirée CoHerAn et qu'il va se renseigner.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il y avait eu une fondue organisée à Anières.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI relève que lors des précédentes législatures il avait été décidé de faire une fois une rencontre entre les Conseillers municipaux actuels et les anciens Conseillers municipaux de la Commune, de façon à ce qu'il y ait des échanges qui puissent se mettre en place. Elle indique y avoir déjà participé deux fois, que cela se déroule au Château de Jussy et que c'était une très bonne idée.

M. le Maire indique qu'il en prend bonne note.

#### Divers

M. Philippe GAILLARD informe que l'un des deux patrons de Brachard est un habitant d'Anières.

M. le Maire félicite Mme Claudine HENTSCH pour l'organisation de la course de l'Escalade, il félicite également Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT de s'être rendue sur place et d'avoir été supporter l'équipe.

M. le Maire remercie les Adjoints pour tout ce qu'ils ont fait cette année et qu'il se réjouit de travailler avec eux l'année prochaine. Il remercie également les Conseillers municipaux et tous ceux qui font preuve d'un bel esprit constructif pour amener des propositions de collaboration à l'Exécutif et de leur participation et de la manière dont les débats se déroulent.

L'Exécutif remercie également toute l'administration de la Commune et M. le Maire souhaite un très joyeux Noël à tout le monde ainsi qu'une très bonne année 2017.

---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h46.

---

La Présidente du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

Annexes mentionnées



---

COMMISSION : FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

Séance du : 19 octobre 2016

---

#### Dossier de l'Astural

Les membres de la Fondation ont déjà travaillé sur le dossier de l'Astural lors de l'ancienne législature, mais n'avait pas émis de vote formel sur l'achat de cette parcelle. Or, l'Astural a d'ores et déjà émis des intentions et a initié son projet sur la base des courriers qui lui ont été écrits par l'ancien Président.

Les membres ont décidé d'aborder le sujet de la division parcellaire réalisée par la Fondation de l'Astural. Cette division correspond en tous points au dossier qui a été remis par le bureau d'architectes VVR.

L'étude VVR contient un plan de la parcelle 5852, laquelle est divisée en deux sous-parcelles. Le bâtiment 829 se trouve sur une parcelle de 16'070 mètres carrés, est prévu pour être démolit et revenir à l'Astural, tandis que le bâtiment 142 situé sur un terrain de 1'610 mètres carrés est celui dont la Fondation veut se porter acquéreuse.

Lors des discussions, il a été évoqué qu'une démolition-reconstruction coûterait moins cher qu'une rénovation, mais aucune décision n'a été prise à ce stade du dossier. Il faut toutefois s'assurer qu'en cas de démolition, la Fondation pourra reconstruire un nouveau bâtiment et en cas contraire, s'assurer de pouvoir le transformer comme elle le souhaite.

Il est convenu d'inviter les représentants de l'Association de l'Astural pour une présentation de leur projet, leur permettant ainsi d'envisager le projet futur que la Fondation pourrait envisager. L'Office du Patrimoine et des Sites seront également concertés pour savoir exactement ce qui peut être fait sur cette parcelle et de demander au bureau VVR d'établir un rapport amiante et PCG.

**A l'unanimité, les membres de la Fondation sont favorables à l'acquisition de cette parcelle, sous réserve des compléments cités ci-dessus.**

**A l'unanimité, les membres de la Fondation sont favorables à engager les fonds nécessaires au rapport d'expertise du bureau VVR.**

Il est rappelé aux membres de la Fondation que le but premier est de créer des logements. Il faudra donc se déterminer, en temps opportun, la procédure à suivre pour réaliser ce projet à Chevrens.



---

**COMMISSION :**            **FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT**

**Séance du :**            **10 novembre 2016**

---

[Audition des maîtres d'ouvrage du projet de l'Astural](#)

Les membres du Conseil de Fondation ont reçu les représentants de l'Astural, ainsi que les architectes qui ont remporté le concours pour ce projet, le bureau LACROIX-CHESEX.

Une présentation détaillée est faite par les architectes qui ont jugé intéressant de se baser sur une variante consistant à construire en premier front un bâtiment de faible gabarit qui répond à l'échelle générale des champs et se place en bordure de route pour signifier l'entrée du hameau. En deuxième front, un bâtiment reprenant la volumétrie du bâtiment actuel dégagerait une petite cour d'entrée comme le font les bâtiments ruraux. Cette variante a de nombreux avantages, car elle reprend à la lettre les obligations légales imposées par le plan de site qui demande de « définir l'entrée du hameau et surtout de l'améliorer en prolongeant un tissu existant, de travailler la structure de village-rue à front unique en empêchant les constructions en second front ». En outre, elle met en exergue la césure entre le noyau construit de Chevrens et la campagne tout en reprenant la succession irrégulière de cours et de décrochements typiques à ce hameau. Enfin, elle réalise un nouveau bâtiment à front de rue conforme au programme de l'OFJ qui permettra de répondre aux besoins croissants de l'Astural.

Il est également demandé si l'Astural accepterait de vendre une plus grande part de son terrain en zone agricole, non pas pour construire, mais pour laisser le bâtiment respirer sur l'un des côtés, son emprise étant calquée sur la limite du plan de site. Les représentants de l'Astural ne sont pas opposés à cette proposition qui doit toutefois répondre à une forme juridique permettant de la traiter, par vente, servitude d'empiètement par exemple.

Suite à la présentation du projet de l'Astural, une longue discussion a été engagée, les avis étant très mitigés sur ce projet de l'Astural qui n'a de loin pas enthousiasmé les membres du Conseil de Fondation.

Il est convenu d'envoyer un courrier à l'Astural pour leur faire part de diverses remarques sur leur projet, regrettant que la construction n'ait pas un caractère plus villageois. L'absence d'avant-toits, encadrements de fenêtre, volets et couleur n'ont pas non plus eu un écho favorable.

Les membres ont également regretté qu'une approche commune entre leur projet et celui de la Fondation, ultérieurement, aurait permis d'éventuelles synergies intéressantes. Toutefois, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre cette étude et il se rencontrera le mercredi 18 janvier 2017 à 12h.30 pour une visite du bâtiment actuel de l'Astural, sis route de Chevrens.

Jean-Marc THIERRIN - Rapporteur



**Commune d'Anières**

---

COMMISSION : **URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

Séance du : **22.11.2016**

---

Dans sa séance du **22.11.2016**, la commission a traité les objets suivants :

**1. Aspergière**

La propriétaire des futurs immeubles du 22-24 rue de l'Aspergière a approché la Mairie pour savoir si cette dernière serait intéressée par l'achat d'une allée. Mme BENBASSAT ne dispose pas encore de beaucoup de détails (pas encore de prix) si ce n'est que l'immeuble comportera deux allées contiguës dont trois appartements de cinq pièces. Elle demande si la commission voit un intérêt à entrer en matière pour un achat.

Elle estime qu'il est très certainement plus intéressant pour la propriétaire de vendre un bloc plutôt que chaque appartement séparément. De plus, le fait de vendre à la commune leur apporte une sécurité de paiement supplémentaire.

**Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission demande à l'Exécutif de poursuivre les discussions concernant l'achat de trois appartements dans l'immeuble 22, 24, rue de l'Aspergière .**

**2. Côté Vignes – terrasse**

L'exploitant du restaurant « Côté Vignes », souhaiterait mieux rentabiliser son établissement durant la période hivernale. Il a exprimé sa volonté d'ajouter des fermetures latérale, par une toile transparente enroulable en pvc, à la terrasse afin de pouvoir pleinement profiter de cet espace à la mi-saison ainsi qu'à la saison hivernale en la protégeant des intempéries et en permettant par exemple aux parents qui accompagneraient leurs enfants à la patinoire d'y boire un verre. Il aimerait obtenir un accord de principe de la part de la commune, puis si l'avis est favorable, d'obtenir également une financiarisation du projet.

M. le Maire ne se dit pas opposé à une terrasse parisienne, mais estime que cet aménagement devrait s'inscrire dans le cadre d'un véritable concept d'espace extérieur.

- **À 7 voix pour et 3 abstentions, la commission est favorable à l'aménagement de la terrasse du restaurant Côté Vignes.**
- **À l'unanimité, la commission est favorable à ce que l'exécutif mandate un professionnel pour mener une étude approfondie.**

### **3. Laiterie de Chevrens**

Un droit d'emption sur la parcelle 5'002 a été accordé par M. Charles Huissout pour le prix de CHF 160'000 et annoté au registre foncier le 10 décembre 2009.

L'expertise ne donne aucune précision sur l'affectation de la parcelle, mais une valeur vénale du bâtiment qui se monte à CHF 260'000. Mme Gaëlle Huissout souhaite vendre sa parcelle à la commune au prix de CHF 250'000.-. Si les élus acceptent d'entrer en matière, ils pourraient déduire le prix de CHF 160'000.- des CHF 250'000.- demandés par Mme Gaëlle Huissout s'ils achètent le droit d'emption à M. Piletta-Zanin, lequel a racheté ledit droit d'emption à M. Dutoit. Or, pour une raison qui échappe à M. le Maire, M. Piletta-Zanin propose de vendre aussi bien son droit d'emption que la laiterie. M. le Maire conclut que Mme Gaëlle Huissout est prête à vendre la laiterie à la commune pour CHF 250'000.-, mais ne peut le faire avant que l'échéance du droit d'emption dont la date est le 20 décembre 2016. Les élus n'ont donc d'autre choix que de contacter M. Piletta-Zanin pour lui proposer de racheter son droit d'emption pour CHF 160'000.- et d'écrire à Mme Gaëlle Huissout pour la prévenir que son prix d'achat de CHF 250'000.- se verra déduit de CHF 160'000.-.

M. le Maire confirme que si M. Piletta-Zanin n'a pas signé un acte d'achat d'ici le 20 décembre, il perd son droit d'emption. D'après ce que M. le Maire a compris, M. Piletta-Zanin voulait déposer une demande de renseignement pour savoir ce qu'il pouvait faire du bâtiment. Il semblait à M. le Maire que la commission préférerait traiter avec Mme Huissout, qui est une enfant d'Anières. Il réitère sa proposition : écrire à M. Piletta-Zannin que la commune est prête à racheter le droit d'emption pour CHF 160'000.-, pas un franc de plus. Auparavant, il faudra s'être assuré que Mme Huissout déduira ces CHF 160'000.- du prix de vente, c'est-à-dire des CHF 250'000.- (ou CHF 260'000.- selon l'expertise).

**Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission accepte que l'Exécutif demande à M. Piletta-Zanin de lui acheter son droit d'emption.**

Philippe Gaillard - Président